



Livre blanc

**Les centres
d'enseignement
des soins
d'urgence**

SEPTEMBRE 2016

Urgences
De l'éducation en santé
à l'apprentissage des soins complexes



Les centres d'enseignement des soins d'urgence

Sommaire

- 1.** Qui sommes-nous ?
 - 2.** Nos missions
 - 3.** Nos valeurs
 - 4.** L'origine des CESU
 - 5.** L'ANCESU, association nationale,
et les réseaux locaux de CESU
 - 6.** Nos actions de formation
 - 6.1** Les formations à l'urgence en situation quotidienne
 - 6.2** Les formations à l'urgence en situation sanitaire exceptionnelle
 - 6.3** L'éducation en santé, mission de santé publique
 - 6.4** Les formations en pédagogie
 - 6.5** La recherche en pédagogie
 - 6.6** Les formations de sécurité civile
 - 7.** Une pédagogie active,
moteur de toutes nos actions
 - 8.** Des actions de formation « trait d'union »
et de nombreux partenariats
 - 8.1** Un réseau
 - 8.2** De multiples collaborations
 - 9.** Conclusion
- Références

livre blanc **Les centres d'enseignement des soins d'urgence**

Améliorer le parcours de soins en urgence pour tous par l'éducation de chacun

Pr Christine AMMIRATI, présidente de l'ANCESU

Centres de formation pluridisciplinaires et interprofessionnels depuis 40 ans, les centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU) contribuent à la formation de plus de 200 000 acteurs en santé par an. Dans le sillon des SAMU, ils ont ainsi acquis une place incontournable en pédagogie appliquée aux soins d'urgence en France.

Le dynamisme et la légitimité des CESU reposent sur la qualité et la qualification des personnels qui encadrent les formations. Professionnels de santé pratiquant les soins d'urgence au quotidien en intra et extrahospitalier, ils ont tous suivi un cursus de pédagogie en sciences de la santé : ils enseignent ce qu'ils pratiquent et pratiquent ce qu'ils enseignent.

Ces enseignants ont à cœur de favoriser les apprentissages par une ingénierie de formation qui prend en compte les connaissances antérieures et les compétences de chacun. Parmi les techniques utilisées, la simulation en santé tient depuis toujours une place particulière et les pratiques simulées s'inspirent de situations professionnelles authentiques car vécues.

Dans le cadre des missions qui leur sont confiées par le ministère de la Santé, les CESU démontrent régulièrement leur réactivité et leur capacité d'adaptation en honorent sans délai, avec d'autres partenaires, chaque demande spécifique de formation lors de situations sanitaires exceptionnelles (NRBC-E, pandémie grippale, virus Ebola, attentats...).

Considérant la pédagogie en soins d'urgence comme objet de recherche, les professionnels des CESU participent activement aux travaux dans ce domaine. Pour appuyer leur volonté de réflexions et d'échanges sur l'enseignement de l'urgence en santé, ils organisent des manifestations nationales reconnues en présence d'experts nationaux et internationaux.

Enfin, les missions des CESU ne pourraient pas être totalement assurées sans entretenir des liens forts avec l'université, les sociétés savantes (tout particulièrement la Société française de médecine d'urgence), les associations professionnelles, les tutelles et les ministères concernés.

Ainsi, de l'éducation du citoyen à l'apprentissage de soins complexes en urgence, les CESU contribuent activement à améliorer la qualité et la sécurité des soins au service du patient.

Ce livre blanc a pour objectif de rendre lisible ce maillon pédagogique indispensable dans la chaîne des soins d'urgence en France, et de promouvoir sa démarche et son action.

Partie 1.

Centre d'enseignement
des soins d'urgence

101 CESU en France

Des formations
initiales
et continues

Une double compétence :
pédagogie et pratique hospitalière

Des équipes d'encadrement
pluriprofessionnelles

Des techniques
pédagogiques
modernes

livre blanc **Les centres d'enseignement des soins d'urgence**

Qui sommes-nous ?

Les CESU sont des centres d'enseignement des soins d'urgence implantés dans les **hôpitaux publics sièges de SAMU**.

Leur existence est réglementaire et leurs missions ont été définies par un premier décret en 2007¹, actualisé en 2012². Leur fonctionnement est précisé par un arrêté de 2012³. En 2015, **101 CESU** étaient recensés sur le territoire français (métropole et outre-mer).

Les CESU organisent des formations en soins d'urgence au quotidien et en situation d'exception. Ces enseignements sont **destinés aux personnels médicaux, paramédicaux**, à tout professionnel travaillant dans le milieu sanitaire et médico-social et à toute personne pouvant être amenée à faire face à une situation médicale d'urgence dans le cadre de sa profession.

Les enseignants sont des professionnels de santé qui prennent en charge quotidiennement des patients en situation médicale aiguë dans une structure d'urgence hospitalière (SMUR, service d'urgence). Ils sont également formés aux situations d'exception. Ils ont tous bénéficié d'un **cursus complémentaire en pédagogie** et, à ce jour, plus de 200 sont titulaires d'un diplôme de troisième cycle dans ce domaine (diplôme universitaire, master ou doctorat en sciences de l'éducation). Certains responsables de CESU sont universitaires.

Les équipes de formation sont pluriprofessionnelles : médecins, infirmiers, ambulanciers, aides-soignants... L'apprentissage du travail collaboratif et l'adaptation des enseignements au public visé sont facilités par l'approche interprofessionnelle de l'équipe d'encadrement.

Les CESU s'appuient sur **la recherche et l'innovation en sciences de l'éducation**. Leurs enseignants utilisent des techniques pédagogiques modernes dans les formations qu'ils organisent. Ils ont à cœur de mettre à jour régulièrement leurs pratiques professionnelles, tant en santé qu'en pédagogie.



Ainsi, les enseignants des CESU enseignent
ce qu'ils pratiquent et pratiquent ce qu'ils enseignent.

2.

Contribuer aux actions de santé publique

Organiser des formations spécifiques pour chaque acteur en santé

Favoriser l'acquisition de comportements adaptés au quotidien et en situation d'exception

Promouvoir l'éducation à la santé et la prévention des risques sanitaires

Participer activement à la recherche en pédagogie appliquée

Favoriser le partage du savoir et de l'information

Être référent, acteur et interlocuteur, pour l'enseignement des gestes et soins d'urgence

livre blanc **Les centres d'enseignement des soins d'urgence**

Nos missions

L'objectif essentiel des CESU est de **contribuer aux actions de santé publique** en améliorant et en développant l'enseignement de la prise en charge des situations d'urgence en santé, au quotidien et en situation d'exception.

Dans ce cadre, les enseignants CESU **proposent** des actions de formation adaptées à chaque métier, en fonction des référentiels de compétences professionnelles, et **préconisent** des modules de formation spécifiques dans le cursus des nouveaux métiers en santé.

Ils développent l'apprentissage de comportements pertinents face à une urgence en santé pour toute personne susceptible d'y être confrontée dans le cadre de son activité professionnelle (enseignant, personnel de crèche, auxiliaire de vie...).

Ils diffusent les formations aux situations sanitaires exceptionnelles (attentats, pandémie grippale...) sur l'ensemble du territoire, du personnel de santé au citoyen.

Ils s'intéressent à l'éducation du patient et de son entourage sur la reconnaissance de signes d'alerte et la bonne utilisation des structures d'urgences (SAMU, services d'urgences).

Ils accompagnent les formations pour les enseignants et les personnels du service de promotion de la santé en faveur des élèves (convention entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Santé).

Ils participent aux programmes d'enseignement « Éducation à la responsabilité » de la maternelle au collège dans le cadre des programmes nationaux du ministère de l'Éducation nationale.

Ils initient des travaux de recherche multicentriques.

Ils organisent des colloques, des journées et des rencontres nationales ou internationales.

Ils contribuent à la constitution de réseaux et à la création d'un véritable maillage régional et national en pédagogie d'urgence.

Ils participent à la réalisation et à la diffusion d'outils pédagogiques. Leur association nationale, l'**ANCESU**, **valorise ces outils**. Elle **met à disposition** des CESU un portail Internet⁴, aux ressources régulièrement mises à jour, et **facilite leurs échanges** grâce à un groupe de discussion dédié sur Internet⁵.

Les CESU sont ainsi des acteurs et des interlocuteurs essentiels et légitimes pour l'enseignement des gestes et soins d'urgence et des comportements face aux risques sanitaires. Ils participent régulièrement et réglementairement à des travaux initiés par les ministères de la Santé et de l'Éducation nationale.

Partie Q3.

Double compétence

Exigence

Engagement

Adaptabilité

Humanisme

livre blanc **Les centres d'enseignement des soins d'urgence**

Nos valeurs

La double compétence, pédagogie et pratique hospitalière, des professionnels de santé exerçant dans les CESU fait la force de cette structure. C'est parce qu'ils exercent quotidiennement dans un service d'urgence ou dans un SMUR que les enseignants de CESU sont légitimes pour développer les apprentissages dans ce domaine. C'est parce qu'ils se sont formés en pédagogie en santé qu'ils mettent en place une ingénierie de formation adaptée au public auquel ils s'adressent.

La maîtrise du contenu scientifique en soins d'urgence en fonction des recommandations des sociétés savantes est un préalable à toute action pédagogique dans le cadre des CESU.

L'adaptation des modalités d'enseignement aux données les plus récentes des sciences de l'éducation est une préoccupation constante.

Une actualisation permanente des savoirs est indispensable, dans le domaine médical comme dans le domaine pédagogique, et impose une curiosité scientifique.

Pour améliorer leurs actions, les CESU s'inscrivent naturellement dans l'**évaluation des pratiques professionnelles** et dans un processus d'**évaluation des formations et de leur impact en santé**.

Les CESU se sont engagés à répondre sans délai aux **priorités nationales de santé publique** (prise en charge des AVC, NRBC-E, attentats, pandémie...). Pour ce faire, ils déclinent nationalement les modules de formation spécifiques qu'ils élaborent en partenariat avec les sociétés savantes.

S'appuyant sur les besoins de formation de chaque public concerné, les enseignants développent activement une **ingénierie de formation adaptée** aux compétences visées et au public ciblé.

Leurs **stratégies d'enseignement** prennent impérativement en compte la perception personnelle, les représentations et les connaissances antérieures de chaque participant. Ils considèrent que le droit à l'erreur est un droit fondamental de tout apprenant.

Public cible**Les personnels de santé
en exercice ou en devenir...****... et d'autres acteurs****Les SAMU, soigner et enseigner****Une légitimité et des missions
d'enseignement
pour les SAMU****Naissance des CESU****L'ANCESU,
fédérer les actions pédagogiques****Co-construire des formations
avec les professionnels concernés**

L'origine des CESU

Initiée par les responsables des SAMU, l'existence des centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU) commence avec la circulaire du 26 juin 1973, dite « **circulaire Mamelet** »⁶, recommandant la création, dans chaque centre hospitalier universitaire (CHU), d'un centre de formation des personnels participant aux secours médicaux d'urgence et des ambulanciers.

Il revient donc aux **centres hospitaliers** de créer les centres de formation, instruisant tant des ambulanciers que des étudiants en médecine ou des personnes préparant un diplôme en santé.

La circulaire précise également le bénéfice important d'un tel enseignement aux « personnes étrangères aux professions de santé, mais qui participent d'une manière habituelle à l'organisation des secours médicaux d'urgence (membres de la police, militaires de la gendarmerie, sapeurs-pompiers) ou qui ont, à titre temporaire ou permanent, des responsabilités officielles dans certaines collectivités (membres du corps enseignant, moniteurs de colonies de vacances) ».

La **direction pédagogique** de ces centres est assurée par le directeur du SAMU, le fonctionnement administratif et financier par la direction des centres hospitaliers de rattachement.

En application de la loi du 6 janvier 1986⁷ reconnaissant les SAMU, le **décret du 16 décembre 1987**⁸, dans son article 6, définit les missions d'enseignement des SAMU : « Ils participent aux tâches d'éducation sanitaire, de prévention et de recherche. Ils apportent leur concours à l'enseignement et à la formation continue des professions médicales et paramédicales et des professionnels du transport sanitaire. Ils participent à la formation des secouristes. »

Au cours du 2^e congrès mondial de réanimation, à Paris en **1977**, sur proposition du Pr Bernard Nemitz, l'appellation « **centre d'enseignement des soins d'urgence** » (CESU) est adoptée pour nommer ces **centres de formation des SAMU**. C'est en 1995 qu'un arrêté, listant les centres agréés pour délivrer le certificat de capacité d'ambulancier, les dénomme officiellement pour la première fois comme tels.

En juin **1991**, lors du 11^e colloque national des CESU, dans une volonté de reconnaissance nationale, il est décidé de fédérer l'ensemble des centres pour définir et promouvoir des actions pédagogiques communes. C'est ainsi que naît l'**Association nationale des centres d'enseignement des soins d'urgence** (ANCESU).

Le premier bureau est élu. Le président en est le Pr Bernard Nemitz, la secrétaire générale le Dr Christine Ammirati.

L'ANCESU, association regroupant les enseignants des CESU, acteurs de l'urgence hospitalière et extrahospitalière, n'a eu de cesse de construire une légitimité aux CESU, pour le bénéfice des **acteurs de soins** en activité ou en devenir, mais aussi pour le bénéfice de tous les **citoyens**.

Avec les professionnels concernés, dès 1991, l'ANCESU anime les réflexions sur les formations des ambulanciers, des ambulanciers de SMUR, des permanenciers auxiliaires de régulation médicale et des paramédicaux travaillant dans un SMUR. Ces travaux ont pour la plupart été **repris dans le cadre de textes réglementaires**.

**Les textes
de la reconnaissance officielle****L'attestation de formation
aux gestes et soins
d'urgence (AFGSU)****La commission nationale
et le fonctionnement des CESU**

À partir de 2006, les CESU prennent enfin l'envergure officielle attendue.

L'arrêté du 3 mars 2006⁹ relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU), puis **l'arrêté du 29 mars 2007**¹⁰ relatif à la commission nationale des formations aux soins d'urgence et à la gestion de crises sanitaires et aux personnels enseignants des CESU actaient le travail réalisé.

L'arrêté du 24 avril 2012³ relatif à la commission nationale des formations aux soins d'urgence en situation sanitaire normale et exceptionnelle et au fonctionnement des CESU, actuellement en vigueur, confirme cette confiance de l'État.

L'arrêté du 30 décembre 2014¹¹ actualise le texte relatif à l'AFGSU.

Partie Q5.

livre blanc **Les centres d'enseignement des soins d'urgence**

L'ANCESU, association nationale, et les réseaux locaux de CESU

**Une association d'enseignants
acteurs hospitaliers
de la prise en charge
des patients en urgence**

Parce que ses adhérents sont des enseignants et des acteurs hospitaliers, au quotidien comme en situation exceptionnelle, l'ANCESU, Association nationale des centres d'enseignement des soins d'urgence, est un **animateur essentiel de l'enseignement dans ce domaine**.

Pour cette même raison, c'est un **interlocuteur privilégié** des ministères de la Santé et de l'Éducation nationale.

Les membres du conseil d'administration, bénévoles, sont élus par et parmi les adhérents selon un mode de scrutin qui garantit une **représentation pluriprofessionnelle**.

Le rôle de l'ANCESU, association nationale, est d'animer la réflexion des CESU, de fédérer et d'orienter leur action.

Ceux-ci se regroupent aussi localement selon des **objectifs de formation territorialisés** et en accord avec la doctrine de réponse aux risques sanitaires majeurs, formalisée à l'**échelon des zones de défense**.

Des **réseaux d'enseignement des soins d'urgence (RESU)** ont été créés pour optimiser les pratiques.

Ainsi, pour les régions, les **réseaux régionaux d'enseignement des soins d'urgence (RRESU)** et, pour les zones de défense civile, les **réseaux zonaux d'enseignement des soins d'urgence (RZESU)** se sont constitués.

Prévus réglementairement², les réseaux régionaux **rasssemblent et coalisent les efforts des CESU départementaux**. Ceux-ci définissent et promeuvent ensemble des formations particulières dont la région peut avoir besoin, afin d'élargir l'offre de formation territorialisée.

Partie 6.

livre blanc Les centres d'enseignement des soins d'urgence

Nos actions de formation

Plus de 200 000 acteurs en santé formés par an

Depuis la réponse téléphonique apportée à un appelant lorsqu'il contacte le SAMU en composant le 15 jusqu'à la prise en charge du patient par des professionnels de santé, à domicile ou dans un service d'hospitalisation, la qualité et la sécurité des soins sont au centre des préoccupations des CESU. Elles passent par une formation adaptée de tous les acteurs de l'urgence, dans le cadre tant extra qu'intrahospitalier.

6.1 Les formations à l'urgence en situation quotidienne

Des formations pour tous les professionnels de la santé

Chiffres annuels : Entre 160 000 et 170 000 AFGSU

Reconnaissance DPC

Adaptation à l'emploi Plus d'une centaine de FAE d'ambulancier SMUR et d'ARM et près de 400 formations d'IOA

Plus de 230 médecins correspondants de SAMU

Formations à la carte

Les formations aux gestes et soins d'urgence (FGSU) sont **destinées à tous les professionnels travaillant dans le domaine de la santé**, public ou privé, soignants et non-soignants. Elles représentent une part importante de l'activité des CESU, répondant ainsi aux besoins de formation ; à chaque session, **leur contenu est adapté aux compétences professionnelles des participants**.

S'inscrivant dans un cadre réglementaire, une grande partie des formations organisées par les CESU et leurs partenaires donne lieu à la délivrance d'**attestations nationales** (AFGSU niveaux 1 et 2).

Des formations menées en sessions pluriprofessionnelles et reconnues pour la plupart dans le cadre du **développement professionnel continu (DPC)** participent au développement de compétences transversales.

Les CESU contribuent à la **professionnalisation des acteurs de la médecine d'urgence** en proposant des **formations d'adaptation à l'emploi** : FAE d'ambulancier SMUR, FAE d'assistant de régulation médicale (ARM), formation d'infirmier organisateur de l'accueil des urgences (IOA).

Dans le cadre du renforcement de la couverture médicale du territoire par les **médecins correspondants de SAMU (MCS)**, les CESU ont été sollicités pour en assurer la formation en lien avec l'université, la SFMU et les SAMU¹².

Des formations sont également proposées afin de permettre **l'appropriation de nouvelles techniques ou pratiques** (formation à l'échographie pour les urgentistes, par exemple).

Enfin, en réponse à des besoins de formation identifiés par les tutelles en fonction des priorités sanitaires ou par les structures de soins, les CESU sont en mesure de développer des **formations spécifiques, à la carte**.



partie

6.

livre blanc Les centres d'enseignement des soins d'urgence

Nos actions de formation



6.2 Les formations à l'urgence en situation sanitaire exceptionnelle

Préparation des établissements aux situations sanitaires exceptionnelles

Plus de 1 700 formations dédiées, plus de 350 personnels des CUMP formés

Des formations connectées à l'actualité

Apprendre à porter secours dès l'école

Sensibilisation du public aux comportements en urgence, y compris lors d'urgence collective

Structures relais pour la formation aux priorités de santé publique

La mise en place des **AFGSU spécialisées** s'inscrit dans le cadre de la **préparation des établissements de soins aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE)**. La réactivité et l'adaptabilité des CESU leur ont permis de participer, à la demande du ministère de la Santé, au développement de **formations spécifiques** lors de situations sanitaires exceptionnelles : formation de médecin régulateur à la lutte contre la **pan-démie grippale**, participation aux formations des personnels lors de la menace **Ebola...**

Les CESU contribuent également aux formations^{13, 14, 15} des personnels impliqués dans les **cellules d'urgence médico-psychologique (CUMP)**.

À la suite des attentats terroristes survenus depuis janvier 2015, l'ANCESU s'est immédiatement **mise au service de la Société française de médecine d'urgence (SFMU), de SAMU-Urgences de France (SUDF) et du Conseil national de l'urgence hospitalière (CNUH)** pour décliner toute formation adaptée aux professionnels de santé sur la conduite pratique face à ces situations (*damage control*, etc.). L'implication des CESU est aujourd'hui **actée par le ministère de la Santé**.

6.3 L'éducation en santé, mission de santé publique

Issue d'un partenariat historique entre les CESU et le ministère de l'Éducation nationale, l'éducation en santé s'est concrétisée par la mise en place, depuis 1997, du **dispositif « Apprendre à porter secours » (APS)** dans les écoles primaires. Depuis le décret de 2006, cet apprentissage est obligatoire^{16, 17, 18, 19}.

Ce programme vise à améliorer la performance du premier maillon de la chaîne des secours en s'appuyant sur la construction progressive d'un comportement citoyen chez les élèves. Son originalité est de « former les enseignants pour former les élèves » et de partir des apprentissages scolaires tout au long du cursus²⁰.

L'éducation en santé se traduit par l'implication des CESU dans des actions de **sensibilisation** ou de **formation du grand public**, telles que des formations à la prise en charge de l'arrêt cardiaque et à la défibrillation (participation aux opérations Parcours du Coeur en partenariat avec la Société française de cardiologie...). De plus, les CESU participent aux actions de formation aux gestes et comportements citoyens dans les situations d'urgences collectives, dont les attentats.

Les CESU participent aux actions d'**éducation thérapeutique** des patients et de **prévention** dans les domaines de l'urgence.

Dans le cadre des formations des professionnels de santé, les CESU constituent pour les pouvoirs publics un relais pour la **formation des professionnels aux thématiques prioritaires de santé publique** liées à l'urgence, comme la prise en charge de l'AVC.

Nos actions de formation

6.4 Les formations en pédagogie

Les formations de formateurs

Les CESU, grâce aux équipes pédagogiques constituées dans le cadre des **RESU**, organisent les **formations habilitant les formateurs aux gestes et soins d'urgence**, tant pour les formateurs des CESU que pour ceux exerçant dans les instituts de formation en santé.

Particulièrement importantes dans le cadre des formations initiales, ces formations permettent aux instituts de formation en santé d'être autonomes pour la formation aux GSU de leurs étudiants.

À l'échelle nationale, les **séminaires de formation des enseignants de CESU** sont portés par l'**ANCESU** et concernent :

- la pédagogie générale
- la dynamique de groupe
- l'apprentissage moteur
- l'évaluation
- les risques collectifs

Les CESU participent aux **formations de formateurs à la simulation en santé**.

La formation des personnels de l'Éducation nationale

Dans le cadre de leur mission de promotion de l'éducation à la santé, les CESU contribuent, avec le programme « Apprendre à porter secours », à la **formation des personnels enseignants** et du service de promotion de la santé en faveur des élèves de l'Éducation nationale.

6.5 La recherche en pédagogie

La **recherche en pédagogie** est une mission à part entière des CESU.

Développée dans l'**objectif permanent d'améliorer la prise en charge du patient**, elle est portée par des enseignants de CESU ayant complété leur formation par un cursus en sciences de l'éducation (master et/ou doctorat). Elle contribue à la mise en œuvre de pratiques innovantes et à leur évaluation.

Ces recherches sont parfois interdisciplinaires et multicentriques. Le programme de recherche DESAMU (sur les prises de décisions des médecins régulateurs des SAMU-centre 15) en est un exemple. Menée par l'université de Créteil et le laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les transformations des pratiques éducatives et des pratiques sociales, cette recherche permettra de faire progresser l'enseignement de la régulation médicale.

Ces travaux scientifiques donnent lieu à des publications dans des revues nationales ou internationales (*Annales françaises de médecine d'urgence*, *Pédagogie médicale*, *Resuscitation*...).

6.6 Les formations de sécurité civile

Formations de sécurité civile : répondre au besoin des établissements de santé

Les CESU n'ont pas pour vocation initiale l'enseignement du secourisme tel que dispensé par d'autres organismes ou associations. En effet, le lien des CESU avec le grand public relève de l'éducation en santé qui comprend, entre autres, les gestes d'urgence.

Cependant, développée historiquement dans tous les CESU, l'activité de formation au secourisme a été conservée dans certains d'entre eux, spécialement habilités. Ceci permet d'**assurer, en interne, les besoins de formation spécifiques de certains agents** ; ainsi, les agents de sécurité doivent réglementairement être titulaires de l'attestation Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) pour valider leur formation au service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP).

Cette habilitation permet également de répondre ponctuellement à des demandes de formations ou d'actions de sécurité civile.

Partie Q7.

Se fonder sur les
référentiels scientifiques
et de bonnes pratiques

Analyser les besoins en santé

Analyser les besoins
des professionnels

Adopter une pédagogie
adaptée à l'adulte

Contextualiser
l'enseignement

Développer une approche
par compétence

livre blanc **Les centres d'enseignement des soins d'urgence**

Une pédagogie active, moteur de toutes nos actions



Le contenu de l'enseignement des CESU se fonde sur les **références scientifiques et les recommandations de bonnes pratiques, actualisées**, notamment celles éditées par les sociétés savantes et la Haute Autorité de santé (HAS).

Les **réseaux régionaux et zonaux des CESU** (RRESU et RZESU) contribuent réglementairement à la **définition des besoins en formation** aux gestes et soins d'urgence en situation sanitaire normale et exceptionnelle.

Attentifs aux **évolutions du monde de la santé**, les CESU réfléchissent aux **futurs besoins de formation** des professionnels et des patients.

Les enseignants des CESU s'appuient sur leur **connaissance du terrain et des compétences professionnelles pour créer des dispositifs de formation** répondant au mieux aux attentes et aux besoins des professionnels.

Ils se réfèrent aux **travaux en sciences de l'éducation. Ils utilisent des méthodes de pédagogie adaptées à l'adulte** tenant compte des émotions, des représentations, des expériences et des connaissances antérieures.

Ils s'appuient sur les expériences personnelles et professionnelles des apprenants pour susciter et renforcer la motivation en formation.

Grâce à leur activité **au cœur de la filière de soins du patient**, du domicile au service spécialisé, ils sont capables d'élaborer des scénarios et de réaliser des **mises en scène de situations authentiques vécues et maîtrisées**.

Des formations organisées pour des **équipes constituées et/ou sur leur site d'exercice professionnel** permettent une contextualisation optimale et favorisent le transfert des apprentissages.

Les enseignants des CESU confrontent les apprenants à des **mises en situation professionnelles multiples, variées et progressivement complexifiées**, favorisant l'acquisition et l'organisation des connaissances comportementales et procédurales. Ils les amènent ainsi à acquérir les compétences nécessaires pour **résoudre des situations professionnelles complexes**, en respectant les référentiels de chaque acteur de soin.

Une pédagogie active, moteur de toutes nos actions

Utiliser des techniques de pédagogie active adaptées

Ils choisissent et **utilisent avec discernement des outils innovants**, notamment issus des technologies de l'information et de la communication (TIC), comme les boîtiers de vote interactifs, les forums, les groupes de réseaux sociaux, l'apprentissage à distance (e-learning....).

Ils créent eux-mêmes des outils afin de diversifier les approches pédagogiques (jeux de plateau pour l'enseignement des situations exceptionnelles...).

Promouvoir la simulation

Les CESU ont **toujours fondé leur enseignement sur l'utilisation de la simulation** (rapport HAS 2012)²¹.

Aujourd'hui, ils renforcent cette approche en déclarant les CESU comme **centres de simulation dédiés à l'urgence**, conformément aux recommandations HAS et/ou **en s'associant aux centres de simulation existants** pour mettre à disposition leur **expertise** clinique et pédagogique dans le domaine des soins d'urgence.

De la simulation procédurale (habiletés techniques) à l'utilisation de situations professionnelles, la **simulation pleine échelle** permet de répondre à la recommandation de la HAS « Jamais la première fois sur le patient », indispensable dans le cadre de l'enseignement des soins d'urgence.

La **spécificité pluriprofessionnelle** des équipes d'enseignants de CESU, cliniciens de terrain, contribue à renforcer l'apprentissage du travail collaboratif par les équipes pluriprofessionnelles de participants.

Les enseignants des CESU utilisent les techniques de questionnement, l'entretien d'explicitation et les principes de dynamique de groupe.

Ils encouragent ainsi la **pratique réflexive et le raisonnement clinique**, dans l'auto-évaluation comme dans l'évaluation par les pairs. Les débriefings en simulation en sont des temps forts.

Au-delà des sessions de formation, les compétences pédagogiques des formateurs concourent à l'animation des revues de morbidité et de mortalité (RMM), des comités de retour d'expérience (CREX), des évaluations des pratiques professionnelles (EPP)...

Les enseignants des CESU favorisent, grâce à des outils d'aide au suivi, le transfert des apprentissages.

Ils encouragent les apprenants à se fixer des **objectifs d'application en situation professionnelle**.

Acteurs de l'urgence sur le terrain, ils ont la possibilité d'**observer l'évolution des comportements des professionnels confrontés aux situations d'urgence** : lors de la réception des appels à la régulation médicale des centres 15, lors des interventions en SMUR, lors de l'accueil de patients aux urgences...

Les CESU mènent des recherches en pédagogie qui leur permettent d'améliorer leurs connaissances et leurs pratiques.

Les CESU **s'appuient sur les enquêtes cliniques** menées notamment dans le domaine de l'urgence pour **mesurer l'impact des formations sur la qualité des soins et sur la santé des patients**.

Renforcer le travail collaboratif « Apprendre ensemble pour mieux travailler ensemble »

Analyser les pratiques et évaluer

Favoriser le transfert des apprentissages

Observer l'évolution des pratiques professionnelles

Développer les compétences pédagogiques des équipes des CESU

Mesurer l'impact sanitaire des formations

Des actions de formation « trait d'union » et de nombreux partenariats

8.1 Un réseau

La chaîne des secours

Les CESU s'adressent à un public très large, **du citoyen au professionnel de santé**, afin d'activer au plus tôt et d'optimiser la chaîne de secours et de soins au profit du patient.

Les CESU, un maillage national

Présents dans toute la France, échangeant régulièrement des expériences et des pratiques, les 101 CESU constituent aujourd'hui un réseau d'acteurs incontournables de l'enseignement des soins d'urgence au quotidien et en situations exceptionnelles.

L'ANCESU

Le travail pionnier de l'ANCESU a permis de fédérer les compétences des CESU, de mettre en valeur leurs résultats pédagogiques et de faciliter ainsi leur **reconnaissance** sous la forme d'**un statut réglementaire en 2007**.

Des rencontres régulières, le colloque national et la journée nationale des enseignants

Tous les deux ans, un colloque national réunit, sous l'égide de l'ANCESU, l'ensemble des CESU français et étrangers pour partager leurs recherches en pédagogie, échanger autour des actualités scientifiques, définir les axes de développement de l'enseignement des soins urgents. Ces colloques sont organisés en alternance avec une journée nationale qui rassemble tous les enseignants de CESU de France pour une sensibilisation aux **actualités scientifiques** et aux **nouveautés pédagogiques**.

Les réseaux de CESU

À l'échelon régional et zonal, pour élargir leur offre de formation et l'adapter aux besoins locaux, les CESU s'organisent en **réseau régional ou zonal**.

Une visibilité internationale

Le concept de CESU a été **exporté au niveau international**, et des pays comme la Tunisie, le Maroc, le Viêt Nam, etc. en ont repris l'appellation.

8.2 De multiples collaborations

La Direction générale de la santé (DGS)

Les CESU relaient dans leurs formations les messages de santé publique et les alertes sanitaires (AVC, infarctus du myocarde, pandémie grippale, Ebola...).

La commission nationale des formations aux soins d'urgence en situation sanitaire normale et exceptionnelle (CNFSU)

Quatre représentants de l'ANCESU et des CESU en sont membres en titre. Délégation est donnée par le ministère à l'ANCESU pour colliger au niveau national le **bilan annuel des CESU**.

L'établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS)

Des représentants de l'ANCESU et des CESU apportent leur expertise aux travaux de la commission « Formation spécialisée des professionnels de santé » (CFSPS), dont ils sont membres en titre.

Les agences régionales de santé (ARS)

Dans chaque région, l'ARS accorde l'agrément à chaque CESU. Elle peut les solliciter pour organiser des actions de formation ciblées.



Partie 8.

livre blanc | Les centres d'enseignement des soins d'urgence

Des actions de formation « trait d'union » et de nombreux partenariats

Le ministère de l'Éducation nationale

Les CESU ont un partenariat officiel avec le ministère de l'Éducation nationale pour la formation des enseignants ainsi que des médecins et infirmiers du service de promotion de la santé en faveur des élèves.

Le ministère de l'Intérieur

Une collaboration avec le ministère de l'Intérieur est instaurée en lien avec les zones de défense lors de **situations sanitaires exceptionnelles**, notamment en cas de risques émergents.

L'université

Les CESU sont fréquemment des partenaires des UFR de médecine, pharmacie, odontologie, en co-construisant des modules de formation. Il s'agit le plus souvent de l'animation de séquences utilisant la **simulation**, dans le cadre de sessions courtes, mais également parfois de co-construction de diplômes universitaires. Un certain nombre d'enseignants des CESU poursuivent des **cursus universitaires en science de l'éducation** (master 2, doctorat...), ce qui a permis l'initiation de travaux de recherche fondateurs pour un enseignement des soins d'urgences performant.

Les instituts et les écoles de formation initiale des professionnels de santé

L'une des missions des CESU est de **former les formateurs des instituts et écoles de formation initiale en santé** et de répondre à des demandes ponctuelles.

La SFMU, référent privilégié

Le **contenu scientifique** des enseignements développés est naturellement issu des recommandations des sociétés savantes, et plus particulièrement de la Société française de médecine d'urgence (**SFMU**) à laquelle se réfèrent les CESU.

Ces référentiels scientifiques sont inclus dans la **formation continue des enseignants CESU**.

Les sociétés savantes et organismes de santé publique

Outre la SFMU, bon nombre d'enseignants des CESU sont également **engagés dans différentes sociétés professionnelles** et participent à leurs travaux : Société française d'anesthésie et de réanimation (**SFAR**), Société de réanimation de langue française (**SRLF**), Société française de pédiatrie (**SFP**), Société francophone de simulation en santé (**SOFRASIMS**), Société internationale francophone d'éducation médicale (**SIFEM**), Société française neurovasculaire (**SFNV**), Société française de cardiologie (**SFC**), Société française de chirurgie orthopédique et traumatologique (**SOFCOT**), Collège français de médecine d'urgence (**CFMU**), Société française de médecine de catastrophe (**SFMC**)...

Les CESU se réfèrent aux recommandations et directives de la Haute Autorité de santé (**HAS**).

Les associations professionnelles

Des partenariats existent également avec des associations professionnelles, particulièrement avec SAMU-Urgences de France (**SUDF**) et l'Association des médecins urgentistes de France (**AMUF**).

Des partenariats nationaux et locaux

Enfin, les CESU sont engagés nationalement et/ou localement avec de très nombreux interlocuteurs avec lesquels ils développent des partenariats ponctuels ou permanents.

Partenariat national :

- les médecins correspondants de Samu (**MCS**) ;
- l'Union française pour la santé bucco-dentaire (**UFSBD**) ;
- la Croix-Rouge française (**CRF**) ;
- le service de santé des armées (**SSA**).

Partenariat local :

- les services de santé et de secours médical des services départementaux d'incendie et de secours (**SSSM** des SDIS) ;
- la **médecine du travail** ;
- la **médecine scolaire** ;
- les **collectivités territoriales**...

Conclusion

Contribuant à l'amélioration de la santé publique, l'ANCESU peut légitimement mettre à son actif l'apprentissage obligatoire des gestes et soins d'urgence pour tous les acteurs en santé, de l'école aux professionnels, du quotidien à l'exception.

Les enseignants et formateurs des CESU se veulent résolument cliniciens et pédagogues, attentifs aux compétences de chacun et à l'évaluation de l'impact de leurs formations.

Au total, grâce à une existence réglementaire, un périmètre d'action en constant développement, des actions croissantes et une qualité d'enseignement reconnue, les CESU sont aujourd'hui des partenaires privilégiés quotidiens pour les actions de formation en soins d'urgence.

Références

- (1) Décret n° 2007-441 du 25 mars 2007 relatif à la composition, au fonctionnement et aux missions des centres d'enseignement des soins d'urgence.
- (2) Décret n° 2012-565 du 24 avril 2012 relatif à la commission nationale des formations aux soins d'urgence en situation sanitaire normale et exceptionnelle et aux centres d'enseignement des soins d'urgence.
- (3) Arrêté du 24 avril 2012 relatif à la commission nationale des formations aux soins d'urgence en situation sanitaire normale et exceptionnelle et au fonctionnement des centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU).
- (4) Site de l'ANCESU : www.ancesu.fr
- (5) Groupe de discussion des CESU : cesufrance@yahooogroupes.fr
<https://fr.groups.yahoo.com/neo/groups/cesufrance/info>
- (6) Circulaire n° 720 du 26 juin 1973 relative à la création de centres de formation des personnels participant aux secours médicaux d'urgence et de formation des ambulanciers, dite « circulaire Mamelet », *Bulletin officiel du ministère chargé de la Santé*, n° 73/29, texte 4893 (5 p.).
- (7) Loi n° 86-11 du 6 janvier 1986 relative à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires.
- (8) Décret n° 87-1005 du 16 décembre 1987 relatif aux missions et à l'organisation des unités participant au Service d'aide médicale urgente appelées SAMU.
- (9) Arrêté du 3 mars 2006 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.
- (10) Arrêté du 29 mars 2007 relatif à la commission nationale des formations aux soins d'urgence et à la gestion de crises sanitaires aux personnels enseignants des centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU).
- (11) Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.
- (12) Arrêté du 12 février 2007 relatif aux médecins correspondants du service d'aide médicale urgente (SAMU).
- (13) Instruction n° DGS/DUS/SGMAS/2014/153 du 15 mai 2014 relative à la préparation du système de santé à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles.
- (14) Guide d'aide à l'organisation de l'offre de soins en situations sanitaires exceptionnelles, ministère des Affaires sociales et de la Santé, 2014.
- (15) Formations des personnels de santé aux situations sanitaires exceptionnelles : note technique de cadrage, Direction générale de la santé, département des urgences sanitaires, bureau Organisation et préparation, mai 2014.
- (16) Art. L. 721-1 du code la sécurité intérieure, art. L. 312-16 et L. 312-13-1 du code de l'éducation.
- (17) Décret n° 2006-41 du 11 janvier 2006 relatif à la sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité.
- (18) Circulaire du 24 mai 2006 relative à l'éducation à la responsabilité en milieu scolaire : sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, formation aux premiers secours et enseignement des règles générales de sécurité.
- (19) Circulaire n° 2008-155 du 24 novembre 2008 relative à la mise en œuvre du livret scolaire à l'école : « Apprendre à porter secours. Annexe 3 ».
- (20) Formation aux premiers secours en milieu scolaire : <http://eduscol.education.fr/cid47503/ ecole-primaire.html>
- (21) Rapport HAS janvier 2012.